

FSU-SNUipp Paris  
11 rue de Tourtille  
75020 Paris  
01 44 62 70 01  
snu75@snuipp.fr

À Paris, le 25 septembre 2025

À l'attention de

**Mme Benetti, Rectrice de l'Académie de Paris**

**M. Noé, Directeur de l'Académie de Paris**

**Mme Viot-Legouda, Secrétaire générale de l'Académie de Paris**

**Madame Gautherot, Dasen chargée des écoles et des collèges**

**de l'Académie de Paris**

**Objet : Ouverture UPE2A, école privée confessionnelle**

Madame la Rectrice, Monsieur le Directeur de l'académie, Madame la Secrétaire Générale, Madame la Dasen,

Alors même qu'aucun besoin n'existe a priori, l'Académie a décidé d'ouvrir une UPE2A au sein d'un groupe scolaire privé confessionnel du 20<sup>e</sup> arrondissement à la rentrée 2025. La FSU-SNUipp s'étonne d'autant plus de cette décision inédite puisqu'il existe des UPE2A dans des écoles publiques à proximité et que l'Académie a elle-même décidé de fermer une UPE2A non loin de là, dans le 11<sup>e</sup> arrondissement, à la rentrée, faute d'élèves allophones à scolariser dans le secteur selon elle.

Dans ce contexte, la FSU-SNUipp dénonce cette décision académique qui favorise clairement l'école privée confessionnelle en la mettant sciemment en concurrence avec l'école publique. Notre syndicat s'interroge sur les motivations de cette décision. Est-ce une manière pour notre Institution de voler au secours des écoles privées qui tentent vainement de se défaire de leur image séparatiste en mettant en avant l'ouverture d'une unité d'enseignement pour élèves allophones ?

S'il est clair que l'Académie ne partage pas la revendication de notre syndicat de réserver l'argent public à l'École publique, il ne lui revient pas de favoriser le secteur privé confessionnel au détriment du secteur public ! Les écoles privées de tout type n'ont pas besoin de cela pour mener leur concurrence agressive à l'encontre des écoles publiques.

Par conséquent, si l'Académie a détecté le fait que les structures UPE2A ne sont pas en nombre suffisant pour répondre aux besoins et que des élèves allophones ne peuvent être scolarisé-es de manière satisfaisante, la FSU-SNUipp demande la création en cours d'année d'UPE2A au sein des écoles publiques des secteurs concernés. En tout état de cause, il n'est pas question que des élèves allophones ayant vocation à être scolarisé-es au sein d'écoles publiques soient redirigé-es vers une école privée.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions de croire, Madame la Rectrice, Monsieur le Directeur de l'académie, Madame la Secrétaire Générale, Madame la Dasen en notre profond attachement au service public d'Éducation.

**Léa de Boisseuil et Audrey Bourlet de la Vallée**  
**Co-scrétaire départementales de la FSU-SNUipp Paris**

